

Questions orales

M. de Cotret: Monsieur le Président, nous ne refusons pas de divulguer des renseignements à la Chambre ni à la population. En fait, nous sommes tout à fait disposés à aller bien au-delà de ce qu'exigent les lignes directrices établies en 1963. Nous sommes disposés à faire preuve d'une grande transparence et à rendre compte des dépenses du ministère.

Sont divulgués tous les frais de déplacement de chacun des ministres, le nombre de fois que chacun d'entre eux voyage à bord d'appareils de l'État, la date, l'itinéraire et le nom des passagers de chaque déplacement, le motif et le coût de chacun des déplacements à bord des avions de l'État. Voilà qui satisfait amplement aux critères de transparence et de responsabilité.

M. Rodriguez: Monsieur le Président, j'ai une dernière question supplémentaire à poser au vice-premier ministre. Le vérificateur général a fait une demande très claire. Il a demandé à voir des reçus lorsque les ministres, suivant l'avis du Conseil du Trésor, les ont conservés. Le gouvernement nous a dit que, même s'il existait des reçus, nous ne pourrions pas en prendre connaissance.

Les Canadiens n'ont pas oublié l'épisode de «Paris en avril» mettant en vedette M^{me} Blais-Grenier. Est-ce que le gouvernement craint que ces reçus ne révèlent d'autres extravagances? Le vice-premier ministre se chargera-t-il de remettre ces reçus demandés par le vérificateur général, pour que nous puissions faire la lumière sur les pérégrinations des Phileas Fogg d'en face?

M. de Cotret: Monsieur le Président, il est bien connu de la Chambre que les ministres doivent rendre des comptes au Parlement et à la population. Nous fournissons tous les renseignements permettant aux parlementaires ou au grand public de juger de la façon dont nous gérons les affaires de l'État.

Nous voulons être ouverts et responsables et nous avons pris les mesures que cela exige.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre et porte sur le refus du gouvernement de communiquer au vérificateur général des données sur les frais de déplacement des ministres.

Étant donné que, en mai 1985, le gouvernement a fourni au *Southam News* des informations très précises sur les escapades de M^{me} Suzanne Blais-Grenier et que, en octobre 1986, il a transmis au *Globe and Mail* des renseignements sur les déplacements du premier ministre en Asie, pourquoi le gouvernement refuse-t-il en ce

moment de communiquer au vérificateur général des données qu'il n'a pas hésité à fournir à d'autres dans le passé? Est-ce parce que ces voyages antérieurs ont tellement mis le gouvernement dans l'embarras que celui-ci refuse maintenant de divulguer les informations? Est-ce la vraie raison?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, nous n'hésiterons pas à divulguer régulièrement les dépenses totales de voyage de chaque ministre, le nombre de fois qu'un ministre prend un avion, sa destination, le nom des personnes qui doivent l'accompagner, son itinéraire, la raison pour laquelle il voyage à bord d'un avion de l'État et le coût d'utilisation de cet avion. Qu'est-ce que le député veut de plus? Toutes les informations sont là.

[Français]

M. Boudria: Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse au président du Conseil du Trésor qui vient de me demander ce que je veux savoir de plus. Je vais lui dire ce que je veux savoir de plus. Le Vérificateur général du Canada nous dit: Le gouvernement nous a signalé que même si de tels reçus existaient, nous n'aurions pas accès à ces reçus. Je demande donc au premier ministre et au ministre ce que je veux savoir de plus: Est-il prêt à déposer ces reçus à la Chambre dans les prochains dix jours? Oui ou Non?

M. de Cotret: Monsieur le Président, je vais simplement répondre à mon collègue qu'on est prêt, avec l'aide du contrôleur général, à déposer à la Chambre ou d'avoir disponibles pour quiconque veut avoir les réponses, les dépenses de voyage de tous les ministres, ministre par ministre. Et cela sera disponible d'une façon régulière. Alors, à ce moment-là, je pense que cela va être à mes collègues de l'autre côté et au peuple canadien de juger de ce que font les ministres du gouvernement. C'est une situation qui est complètement normale et qui est vérifiable.

[Traduction]

M. Ron MacDonald (Dartmouth): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre des Transports. Le rapport du vérificateur général déposé aujourd'hui fait état d'une crise de confiance dans la sécurité de l'industrie maritime du Canada. Sur les 41 000 navires qui naviguent dans les eaux canadiennes seulement 4 000 sont soumis à des inspections régulières et nos milliers de bateaux de pêche ne le sont, comme le dit le rapport, qu'«à la suite d'un accident déclaré». Comment le ministre a-t-il pu laisser la situation devenir aussi dangereuse? Quelle mesure